

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 815 accordant une permission de quinze jours à M. Moilliet (Robert).

n° 815

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le contrat en date du 9 juillet 1946 en gageant M. Moilliet (Robert), en qualité de comptable aux travaux publics

Vu la demande en date du 24 juillet 1948 de l'intéressé

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Moilliet (Robert), comptable contractuel en service aux travaux publics. Art. 2. — La présente décision qui aura effet pour compter du 26 août 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.